



Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans du 22 septembre 2006

Respect des animaux, sans démesure!

La Chambre d'agriculture (Laka) de l'Union suisse des paysans, en sa qualité de parlement des paysannes et paysans, ouvre, à la séance de ce jour, des délibérations sur un thème d'actualité: la protection des animaux. Les membres rejettent avec véhémence la révision générale de l'ordonnance sur la protection des animaux, qui prévoit des mesures disproportionnées et donne des signaux contradictoires.

Pour les familles paysannes, les soins, l'affouragement, la détention respectueuse des animaux constituent un enjeu majeur. Les adaptations successives des dispositions légales gratifient la Suisse d'un des plus hauts standards mondiaux en matière de détention respectueuse des animaux. La forte participation aux programmes fédéraux et aux labels privés, visant la détention conforme des animaux en étable, avec sortie régulière en plein air, le prouve. La révision en cours de l'ordonnance sur la protection des animaux recèle des intérêts essentiels pour les familles paysannes. Les agriculteurs attendent des conditions cadres qui prennent en compte les aspects économiques. La revendication d'une part, de produits plus concurrentiels à meilleurs prix, et l'exigence d'autre part de dispositions légales irrationnelles, paraissent contradictoires.

Les membres de la Laka s'opposent fermement au projet de nouvelle ordonnance sur la protection des animaux. Ils émettent de dures critiques en particulier envers l'augmentation de 40 pour cent des surfaces minimales, pour la détention de bétail bovin sur des sols entièrement perforés. Cette opposition se justifie d'autant plus que ces surfaces minimales ont été relevées de 33 pour cent en 1997! Dans l'élevage de porcs, les dispositions prévoient d'augmenter la surface globale de 17 à 38 pour cent, suivant un système à multicompartiments, en fonction des catégories de poids. De telles prescriptions ne peuvent que provoquer un renchérissement drastique de la production. Les coûts ne pouvant pas être répercutés sur le marché, ce sont en première ligne les paysans concernés qui devront assumer une nouvelle perte de revenu. La Laka rappelle au Conseil fédéral sa promesse, de ne pas introduire de nouvelles obligations entraînant des charges supplémentaires!

Renseignements:

Heiri Bucher, Responsable Production, Marchés et Ecologie, tél. 079 679 51 55

Sandra Helfenstein, Porte-parole, portable 079 726 79 75

www.sbv-usp.ch